



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dans le cadre de l'Olympiade Culturelle

La Direction régionale des affaires culturelles
d'Île-de-France

En lien avec :

Comité paralympique & sportif français

La Fédération française de canoé-kayak (FFCK),

L'École nationale supérieure de création industrielle

L'École nationale supérieure des arts décoratifs

Est lancé un appel à candidature « Handesign » en vue de
6 résidences-mission à des fins de participation artistique et
culturelle, en direction des designers.
sur le thème « **Design et Parasport** ».

Appel à candidature : design et activités parasportives

1 Contexte :

Forte de l'élan procuré par l'organisation des Jeux Paralympiques de Paris 2024, la Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France souhaite contribuer au soutien des initiatives culturelles et sportives **qui intègrent la participation d'artistes, de sportifs ou de publics en situation de handicap**, dans sa contribution à l'Olympiade Culturelle de Paris 2024.

Dès à présent, la DRAC Ile-de-France met en œuvre, sur le territoire francilien, la politique que le ministère de la Culture s'est engagé à développer, en application de la convention internationale des droits des personnes handicapées signée à New York le 30 mars 2007¹, **pour favoriser la participation des personnes handicapées à la vie culturelle et récréative**, aux loisirs et aux sports et pour leur donner la possibilité de développer et de réaliser leur potentiel créatif, artistique et intellectuel, en intégrant l'enjeu de la conception universelle.

Le renforcement de l'attractivité de la France comme terre d'artistes et de créateurs est un enjeu majeur du Plan héritage pour les JOP² identifié par le Gouvernement en 2019. De la même manière, l'amélioration de l'offre sportive destinée aux personnes en situation de handicap constitue l'une des priorités stratégiques du Plan gouvernemental pour les Jeux.

Pour répondre à cet enjeu et poursuivre le développement de sa politique culturelle en direction des personnes handicapées, **il est proposé de créer un programme innovant de résidences missions de designers auprès de personnes en situation de handicap**.

Chaque année, une thématique serait développée pour ces résidences missions.

En 2024, à l'occasion des Jeux Paralympiques et au regard des enjeux stratégiques de la DRAC pour l'Olympiade culturelle, **la thématique proposée est la création design et la pratique du sport à destination des sportifs amateurs et professionnels en situation de handicap** et visera à la **conception ou l'amélioration d'objets ou d'équipements sportifs** (matériels ou lieux).

L'objectif est que six designers d'objets ou designers graphiques soient accueillis dans **six lieux sportifs et associés à des clubs de parasportifs** de la région Ile-de-France de **mars 2024 à septembre 2024**.

¹ Notamment ses articles 1er, 2 et 30 ; décret n° 2010-356 du 1er avril 2010 portant publication de la convention relative aux droits des personnes handicapées (ensemble un protocole facultatif), signée à New York le 30 mars 2007 - [JORF n°0079 du 3 avril 2010](#)

² « [France 2024 : Faire mieux grâce aux Jeux](#) ».

Ces résidences prendront appui sur le partenariat existant avec l'Agence régionale de Santé d'Ile-de-France en lien avec le Comité paralympique & sportif français ; la Fédération française de canoé-kayak (FFCK), l'École nationale supérieure de création industrielle et l'École nationale supérieure des arts décoratif.

2 Qu'est-ce qu'une résidence mission de designers ?

Une résidence mission est un temps de rencontre et de partage entre des personnes non professionnelles de la culture et l'artiste-résident. Elle a vocation à permettre à un designer de s'engager artistiquement dans une démarche d'expérimentation à des fins de participation artistique et culturelle. Ici le designer sera en immersion sur une période longue auprès de la population sportive, et plus particulièrement auprès des personnes en situation de handicap.

La résidence doit se construire en partenariat avec les pratiquants sportifs.

3 Les résidences Handesign 2024 :

Dans le cadre de Handesign 2024, six designers d'objets ou designers graphiques seront accueillis par six clubs parasportifs parfois en lien avec des structures médico-sociales, pour mener une recherche visant à la conception ou à l'amélioration d'objets ou d'équipements sportifs pour des sportifs amateurs et professionnels en situation de handicap.

Les résidences Handesign 2024 s'adressent à des designers d'objets ou graphiques . La candidature peut être présentée par un designer ou un collectif/ groupement de designers.

Les résidences se dérouleront dans 6 clubs sportifs parasportifs en Ile-de-France. Les publics impliqués dans ces résidences seront divers : personne en situation de handicap (moteur, sensoriel, mental, cognitif ou psychique), et encadrants sportifs. Les familles sont également invités à collaborer aux temps de pratique et de création.

3.1 Objectifs des résidences :

- Favoriser la création en design inclusif et la participation des personnes en situation de handicap à un processus de création
- Croiser la création, la recherche en design et le champ du handicap
- Créer des synergies entre le monde culturel et sportif ;
- Promouvoir la culture du design et favoriser l'accès à la pratique artistique et/ou sportive pour toutes et tous ;
- Développer des projets inclusifs de design adaptés à la pratique parasportive;

- Favoriser l'appropriation des Jeux Paralympiques par les habitants, grâce à des projets artistiques et de médiation originaux.

3.2 Organisation et planning

3.2.1 Les résidences s'organisent de la manière suivante :

- Découverte/immersion en amont des résidences-mission -Mars 2024

Une phase de découverte en mars 2024 est proposée en amont du démarrage des grandes phases de la résidence afin que les artistes retenus puissent rencontrer les clubs volontaires issus de disciplines et de territoire divers. Cette période permettra également aux designers de se familiariser avec le territoire d'action, affiner leur compréhension du cahier des charges de la résidence-mission.

- 1 réunion de rencontre rassemblant les designers sélectionnés et les clubs volontaires.
- 1 journée d'immersion dans les clubs volontaires
- Constitution des partenariats 1 designer/1 Club

Ces rencontres se déroulent en amont de la résidence. Les personnes rencontrées sont également invitées en ces moments de prise de contact à présenter aux designers accueillis en résidence leur propre contexte de pratique sportive, d'exprimer leur envies et la manière dont ils aimeraient collaborer.

L'artiste est invité à faire connaître son travail et ses créations afin que les personnes puissent exprimer ce qui dans la démarche et l'œuvre des artistes les intéresse.

- Déploiement de la résidence-mission Avril 2024

Une phase d'une durée de 13 semaines (du 1er avril au 29 juin 2024) et de 3 semaines en septembre 2024 correspond au temps de résidence.

Pour le designer-résident, le projet laisse une grande place à la rencontre, l'immersion et le partage. L'enjeu pour le designer est d'établir une relation avec les pratiquants sportifs, fondée sur la compréhension et l'expérience d'un processus créatif. Son intervention doit leur permettre d'expérimenter ce qu'est le processus de création (recherche, inspiration, concept, démarche, orientations, matérialisation, technique, résultat) et les différents outils mobilisables. Pour cela, le designer-résident doit articuler médiation et production. Par la pratique, il ou elle propose un cadre d'intervention susceptible de créer un dialogue avec chacun, autour de ses compétences propres et/ou ses expériences. Ses échanges permettront aux personnes d'interroger leurs propres ressources en matière d'expression, de liberté de création et d'alimenter le processus de co-construction.

- Temps de valorisation et de restitution

Présentation des designers et clubs lauréats - à la journée consacrée à l'Olympiade Culturelle et à l'inclusion **le 25 avril 2024** au Théâtre du Rond Point à Paris.(participation de tous les designers attendue)

Pendant la période des jeux paralympiques et au mois de septembre il convient d'envisager une ou plusieurs restitutions sur le territoire de la résidence et de participer à un temps fort de valorisation des 6 résidences Handesign qui sera organisée par la Drac.

3.3 Critères à respecter dans la construction du projet

- Mobiliser des sportifs amateurs ou professionnels en situation de handicap dans la conception ou l'amélioration d'objets ou d'équipements sportifs (matériels ou lieux) à destination des personnes handicapées ou en perte d'autonomie.
- Les étapes de collaboration sont l'objet de l'étude ou le support de l'expression artistique.
- Imaginer des actions permettant d'impliquer des publics en situation de handicap, avec un volume d'heures d'ateliers significatif.
- Prévoir une restitution matérielle du projet : dessins, photographies, enregistrements audiovisuels, maquettes, prototype...
- En application de l'article 2 de la convention internationale relative aux droits des personnes handicapées la CIDPH, les projets portant un projet de design pour une conception universelle peuvent également être développés.

3.4 Pilotage de la résidence-mission

La direction des affaires culturelles est désignée pilote des résidences-mission.

Elle a pour mission de guider les artistes résidents dans leur découverte et de veiller aux bonnes conditions de leur séjour et de leur travail.

Elle souhaite, pour ce faire, associer à toutes les étapes du déroulement de la résidence-mission ses partenaires (ARS, CFP, écoles supérieure) et les clubs sportifs. Elle mettra en place pour cela un comité de pilotage.

3.5 Conditions financières :

Le designer ou le collectif sélectionné bénéficie d'un montant global de 20 000€ qui se compose :

-d'une allocation de résidence de la DRAC de 14 000€ dont 2000€ pour les frais de transports, les repas et les éventuels besoins d'hébergement. Les designers doivent être autonomes pour leurs déplacements.

Le règlement de cette allocation se fera en 2 versements :

- 50 % au démarrage de l'opération, à la signature du contrat
- 50% à l'issue de l'opération, sur attestation de service fait, signée par la Drac.

Par ailleurs la Drac apporte son concours à la résidence-mission à hauteur de 6000€ maximum pour les besoins des actions de médiation, de co-création (matériel, coûts techniques ateliers, restitution, parcours culturel...) sur la base d'un budget prévisionnel établi par le designer préalablement validé par la Drac .

Enfin, le club sportif mettra à disposition les salles, le personnel et le matériel existant dans ses locaux nécessaires à la résidence et prendra à sa charge la diffusion de l'œuvre de l'artiste. Cet apport en nature et à la diffusion de l'œuvre sont valorisés à hauteur de 1500€.

3.6 Cadre juridique

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs des structures sportives d'accueil et de chaque designer accueilli sera signé avant le début de la résidence.

4 Candidature

Peuvent faire acte de candidature tous designer professionnel résidant en France.

Chaque artiste candidat doit avoir à son actif une production artistique conséquente, une expérience dans le domaine de la pédagogie et/ou de la médiation, et être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission. **Il doit en effet être en capacité de s'engager dans la durée pour 4 mois sur la résidence-mission** (pas nécessairement en continu).

Les éléments à fournir sont :

- Une lettre de motivation ;
- Un curriculum vitae faisant état notamment de la diffusion de sa création et si possible des expériences dans le domaine de la participation/médiation artistique et culturelle ;
- Un dossier de présentation de la démarche du designer candidat et de sa production existante.

L'ensemble du dossier est à adresser pour le **18 Février minuit**

par envoi électronique aux adresses suivantes :

olympiadeculturelle.idf@culture.gouv.fr et aurelie.lesous@culture.gouv.fr

5 Contact pour plus d'informations :

Dorothee Villemaux – Chargée de mission Olympiade Culturelle, Service régional des Populations, de l'Accompagnement, de la Coopération et des Territoires – DRAC Ile-de-France – Téléphone : 01 56 06 50 99 | Courriel : dorothee.villemaux@culture.gouv.fr

Aurélie Lesous – conseillère action culturelle et territoriale, Référente Culture Santé et Médicosocial - Téléphone : 01 56 06 50 88

Service régional des Populations, de l'Accompagnement, de la Coopération et des Territoires – DRAC Île-de-France : aurelie.lesous@culture.gouv.fr